RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Secrétariat Exécutif du
Conseil National de Sécurité Alimentaire

PLAN NATIONAL DE REPONSE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET PASTORALE (PNR 2022)

mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 6

II. OBJECTIF DU PNR 2022 9

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES 9

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE 10

V.1 MODALITES D'INTERVENTION DU PNR 2022 10

V.1.1 Volet assistance alimentaire 10

V.1.2 Assistance nutritionnelle 14

VI.1 CIBLAGE DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE 14

VI.1.1 Ciblage des régions, départements 15

VI.1.2 Ciblage des communes 15

VI.1.3 Ciblage des villages/quartiers 16

VI.2 UTILISATION DU RNU 19

VI.3 VÉRIFICATION ET VALIDATION DES LISTES 20

VII. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION 20

VII.1 COORDINATION DE LA RÉPONSE 20

VII.2 SUIVI ET ÉVALUATION DU PNR 2022 21

VII.2.1 Suivi/évaluation du volet sécurité alimentaire 21

VII.3 LES ENQUÊTES POST CIBLAGE ET PDM 23

VIII. BUDGET PREVISIONNEL 24

ANNEXES 25

Tableaux

Tableau 1:Coûts de l'assistance alimentaire pour la période courante et projetée 11
Tableau 5:Catégories de communes..... 15
Tableau 6:Critères de ciblage des villages 17
Tableau 7:Critères de ciblage des quartiers..... 17
Tableau 8:Fiche de classement des menages vulnérables 19
Tableau 9:Besoins en coordination du PNR 2022 21
Tableau 10: Budget des activités de suivi et évaluation du volet sécurité alimentaire 23
Tableau 11/Annexe : Calendrier de mise en œuvre du PNR 2022 de l'assistance alimentaire (indicatif) 26
Tableau 13/Annexe : Méthode de répartition des quotas de bénéficiaire 29

LISTES DES ACRONYMES

ACF	Action Contre la Faim
ANSD	Agence Nationale
CH	Cadre Harmonisé
CNDN	Conseil National de Développement de la Nutrition
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CNC	Comité National de Ciblage
CDSA	Comité Départemental de Sécurité Alimentaire
BRSA	Bureau Régionaux de Sécurité Alimentaire
DAN	Division de l'Allimentation et de la Nutrition
DGPSN	Délégation Générale à la Protection à la Solidarité Nationale
DIREL	Direction de l'Elevage
FEA	Femmes Enceintes et Allaitantes
MEPA	Mibistère de l'Elevage et de la Production Animale
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
PECMAM-C	Prise en charge des cas de Malnutrition Aiguë au Niveau Communautaire
OPE	Organsation Professionnelles d'Eleveurs
OSB	Opération Sauvegarde Bétail
PNR	Plan National de Réponse

RNU	Régistre National Unique
RUSF	Suplément Nutritionnel Prêt à l'emploi
UBT	Unité Bétail Tropical
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
RAR	Zone à Risque

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire, est le cadre d'intervention de l'Etat du Sénégal, accompagné de ses partenaires pour la mise en œuvre d'une réponse adéquate destinée aux populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle de même que le cheptel touché par un déficit fourrager.

A l'instar des autres pays du CILSS, le Sénégal est constamment confronté à des chocs liés à la **sécheresse,** les **inondations**, les **ravageurs des cultures**, les **feux de brousse,** etc. qui sont les plus courants, tant par leur fréquence que par la sévérité, et de leur impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés.

Ces chocs bénéficient de facteurs aggravants liés notamment au changement climatique qui est de plus en plus imprévisible. Les effets de la pandémie à COVIDD-19 apparue en mars 2020 continuent d'exacerber et/ou de faire basculer beaucoup de ménages dans une situation de vulnérabilité extrême avec souvent la perte de revenus et de leurs moyens d'existence.

L'agriculture constitue la principale activité économique des ménages du Sénégal. En effet, près de la moitié des ménages du pays (47%) s'adonne aux activités agricoles (pêche, élevage, cultures pluviales, cultures de décrue, foresterie, etc.). L'essentiel des ménages agricoles (74%) résident en zone rurale et dépendent principalement de la pluviométrie pour mener à bien leurs activités ; alors que ce secteur est menacé par les variations climatiques.

La campagne agropastorale 2021 est marquée par un démarrage tardif dans l'ensemble du pays. La situation est caractérisée par une installation précoce de l'hivernage suivie d'une longue pause qui est allée jusqu à 3 voire 4 semaines pour certaines zones ayant entrainé des resemis et des échecs de semis total dans les regions de Louga, Saint-Louis, Diourbel, Fatick, Kaffrine et Dakar (Rufisque zone rurale de Dakar), occasionnant des déficits improtants de production.

Concernant le volet pastoral, les systèmes de production pastoraux et agropastoraux, à dominante extensifs, ont une productivité fortement liée à la disponibilité des pâturages et de l'eau. La disponibilité de ces ressources dépend essentiellement de la pluviométrie, caractérisée par sa variabilité interannuelle. Du fait du changement climatique, le pays a connu, au cours de cette dernière décennie, plusieurs années de déficit pluviométrique. Par ailleurs, en dépit des efforts consenties, les feux de brousse détruisent chaque année, une bonne partie des pâturages naturels.

La zone sylvo-pastorale qui couvre les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, écosystème fragile, abritant près de 2/3 du cheptel ruminant national, constitue la zone la plus vulnérable au déficit pluviométrique et aux feux de brousse.

Ainsi, le bilan fourrager réactualisé au 1er décembre 2021, réalisé par le CSE, a révélé des déficits au niveau de dix-neuf (19) départements sur les quarante-deux (42) considérés dont huit (08) largement déficitaires.
Dans ce bilan fourrager, les départements de Saint-Louis, Podor, Louga, Matam et Kaffrine sont classés déficitaires.

En outre, depuis le début de la campagne de lutte contre les feux de brousse (18 octobre 2021 au 31 décembre 2021), 148 cas de feux ont été enregistrés pour une superficie brulée de 7020,53 ha. La région de Saint-Louis a enregistré la plus grande superficie brûlée, soit (25 cas pour 3808 ha), suivi de Matam (38 cas pour 1969,6 ha).

De plus, la situation faite par les services déconcentrés du MEPA au mois de janvier 2022, a montré que le tapis herbacé continuait de régresser au niveau de l'ensemble de ces départements.
Ce déficit de fourrage a engendré un départ précoce en transhumance des troupeaux de ces zones vers le centre et sud-est du pays.
Ainsi, les zones d'accueil (Koungheul, Koumpentoum et Tambacounda, etc.) où le bilan fourrager est considéré comme excédentaire font face à une charge animale élevée et à risque d'épuisement précoce des pâturages.
La situation zoo-sanitaire est marquée par la présence de maladies: gumboro, pasteurellose ovine, dermatose nodulaire contagieuse bovine, peste des petits ruminants, botulisme chez les espèces équine et bovine, fièvre aphteuse, gourme, gale, charbon symptomatique, salmonellose, clavelée, piroplasmose, fasciolose, gourme**,** peste équine**.** Hormis, les mesures prises par les autorités pour lutter contre ces maladies, ces foyers sont très surveillés**.**

Les marchés sont moyennement aprovisionnés en céréales (mil mais faiblement en sorgho et maïs) et légumineuses (arachide coque). Ce déficit est comblé par l'importation de riz et du maïs. Deplus, les marchés de bétail sont faiblement approvisionnés surtout en bovins avec des prix très élévés. L'analyse des prix indique une supériorité des prix pratiqués par rapport à leurs niveaux annuels à la même période et aux moyennes quinquennales. Par consequent, les prix des produits agricoles locaux (céréales sèches, légumineuses) et importés vont poursuivre leurs tendances haussières au regard du contexte économique mondiale tendu, liés à la crise ukrainnienne et aux effets de la Covid-19 avec leurs conséquences sur le marché international; il s'y ajoute la fermeture des frontières avec le Mali.
Compte tenu de tous ces facteurs, l'approvisionnement des marchés durant la pérode de soudure risque d'être perturbé.

L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle du Sénégal pour la période courante (mars-avril-

mai 2022), à travers le cadre harmonisé révèle une situation alimentaire précaire dans 13 départements et préoccupante dans les départements de Matam et Ranérou qui sont en crise alimentaire avec une population **549 000 personnes en Phase 3 et 4, soit 3,1% de la population totale annalysée**.

En période projetée (juin-juillet-août 2022), la situation s'aggrave avec quatre départements qui seraient en crise alimentaire. Il s'agit de Kanel, Matam et Ranérou (région de Matam) et Goudiry (région de Matam). Pour la période de soudure, le nombre total de personnes en phase 3 à 5 (en crise alimentaire) passerait à **881 275, soit 5% de la population analysée** si rien n'est fait d'ici à son installation. La détérioration de la consommation alimentaire et des moyens d'existence due à une baisse de la production, une hausse considérable des prix des céréales et les effets de Covid pourraient être les principales causes de l'insécurité alimentaire des ménages identifiés. Dans les quatre départements projetés en crise, la situation nutritionnelle pourrait connaitre une détérioration car elle est déjà précaire pour la période courante (mars-avril-mai 2022). De même, les résultats de l'analyse Outcom Analysis (HEA), ont révélé des deficits de survie (DS) et de protection des moyens d'existence (DPME) dans les départements de Matam et Kanel; une dégradation des moyens d'existence caractérisée par un DPME dans ceux de Goudiry, Kanel et Podor.

C'est à ce titre que le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs impliqués dans la réponse élaborent de manière consensuelle un Plan National de Réponses pour évaluer les besoins d'assistance humanitaire afin de prendre en charge de manière efficace et efficiente les interventions en faveur des populations en insécurité alimentaire, nutritionnelle et le noyau sensible du cheptel.
Le plan national de réponses ainsi élaboré constitue le principal référentiel pour toutes les interventions en matière de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Sénégal.
Les cartes ci-dessous montrent les situations alimentaires dans les départements du pays en périodes courante (mars-avril-mai 2022) et projetée (juin-juillet-août 2022).

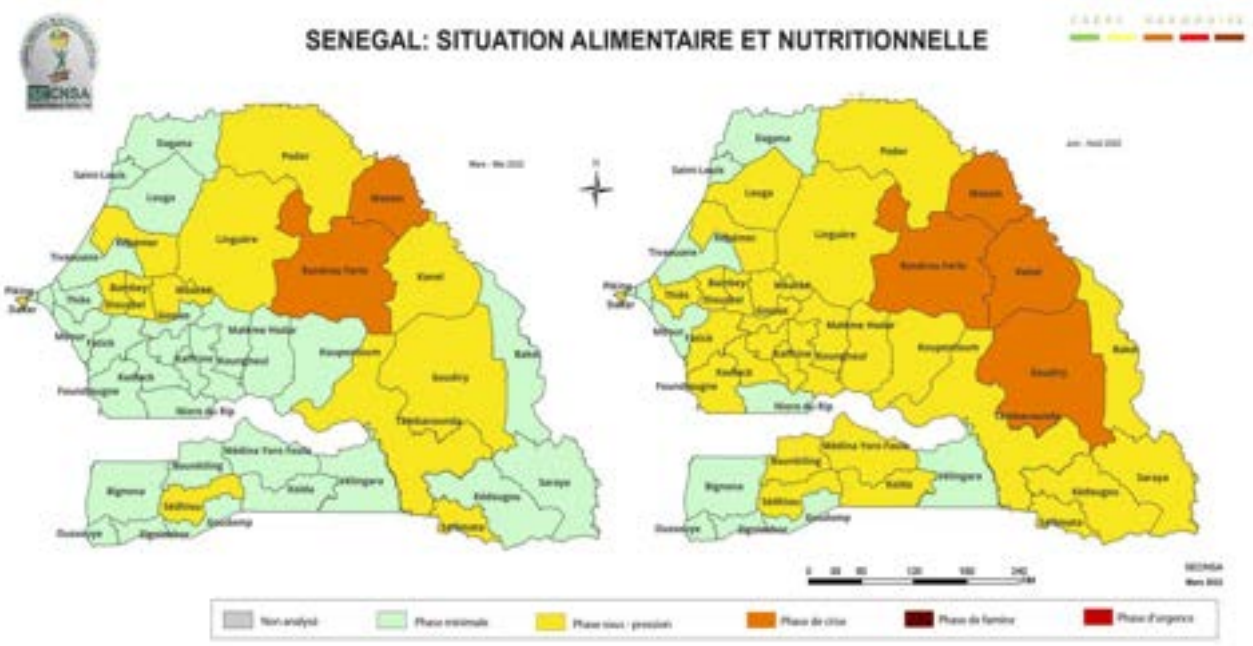

Afin de répondre aux besoins spécifiques des populations en état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Plan National de Réponse (PNR) est conçu pour permettre une planification idoine des activités et aussi une coordination du suivi des actions de l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations d'assistance et d'appui. Grâce à une planification conjointe, les interventions se feront de manière coordonnée et multisectorielle entre l'Etat et les autres intervenants.

II. OBJECTIF DU PNR 2022

L'Ojectif du PNR 2022 est de contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages en crise à travers des interventions d'assistance d'urgence, y compris le cheptel ménacé par un défcit important de patûrage dans les régions du nord et centre du pays, qui sont par exellence des zones pastorales, d'accueilles et de transit.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, il s'agira de :

- Fournir une assistance alimentaire appropriée aux ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Fournir une assistance nutritionnelle aux enfants de 0 à 5 ans et FEA ;
- Mener une opération sauvegarde du bétail ;
- Suivre et évaluer les effets des interventions.

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

V.1 Modalites d'intervention du PNR 2022

La réponse 2022 sera mise en œuvre suivant une approche intégrée, sécurité alimentaire, nutrition opération sauvegarde bétail.

Elle se décline en quatre (4) volets :

- Assistance alimentaire basée sur la distribution de vivres, bons alimentaires et/ou d'espèces (cash transfert) pour apporter une réponse d'urgence aux populations les plus vulnérables identifiés par le CH du mois de mars 2022 ;
- Prise en charge de la malnutrition des enfants et FEFA cibles ;
- Assistance au bétail au travers d'une opération de sauvegarde du bétail (OSB).

V.1.1 Volet assistance alimentaire

Le volet assistance alimentaire comporte deux sous-volets : *(i)* ***Sous-volet alimentation humaine*** avec les modalités suivantes : une distribution de *cash transfert* ; *vivre et/ou bons d'achat alimentaire, (ii)* ***Sous-volet Assistance au bétail***.

a) <u>Sous-volet alimentation humaine</u>

L'intervention en période de soudure couvrira trois mois (juin juillet-août 2022) et concernera **881 275 personnes**, soient **110 159 ménages** sur l'ensemble du pays.

Les populations ciblées bénéficieront d'un appui en nature ou en espèces, sans condition. Le montant du tranfert monétaire, du bon d'achat alimentaire (kit alimentaire) et/ou de vivres par personne est évalué à 5 000 CFA, correspondant aux coûts de la valeur d'un panier alimentaire de survie pour un mois.

Par ailleurs, on considère que la taille moyenne d'un ménage est de neuf (8) personnes, le ménage recevra 40 000 FCFA por mois pendant 3 mois.

Ces modalités de réponse (BA et Cash transfert) ont l'avantage de permettre aux bénéficiaires d'améliorer leur accès aux denrées alimentaires, la diversification des produits de consommation, de contribuer à la production agricole et de favoriser l'inclusion financière des ménages.

- ***Coût prévu pour la prise en charge des bénéficiaires pour la période projetée***

Le nombre de personne bénéficiaire en période projetée est estimé à 881 275 personnes, soient 110 159 ménages. Les 110 159 ménages recevront chacun 40 000 FCFA, soit un besoin en financement est estimé à **4 406 360 000 fcfa** par mois et **13 219 080 000** fcfa pour les trois (03) mois d'assistance **;** auquel il faut ajouter les frais de transferts de 1 400 FCFA par opération.

Le montant nécessaire pour couvrir les frais de transfert pour un mois est évalué à **5 507 950** fcfa et 16 523 850 fcfa pour assurer les trois mois de frais de tranfert.

Cette simulation est valable pour les deux cas de figure (BA et Cash tranfert).

Tableau 1: Coûts de l'assistance alimentaire pour la période projetée

Rubriques	Nombre de ménages bénéficiaires	Cout unitaire/ménage (FCFA)	Durée (en mois)	Montant (FCFA)
1. Assistance alimentaire : Cash transfert				
Prise en charge	110 159	40 000	3	13219080000
Frais de transfert	110 159	50	3	16 523850
Total	110 159	**40 050**	**3**	**13 235 603 850**

Avec le PNR 2022, l'Etat et ses partenaires humanitaires assisteront les ménages ciblés suivant des critères liés à l'insécurité alimentaire aiguë. Cette assistance peut être sous forme de distributions d'argent liquide, de bons d'achat alimentaire (kit alimentaire) ou de vivres.

NB : quelque soit la modalité retenue pour l'intervention (transfert cash, bons d'achat alimentaire (kit alimentaire) ou de vivres), le coût de la valeur du panier alimentaire est évalué à 5000 FCFA.

- ***Choix de la modalité : distribution de cash***

Toutefois, l'Etat du Sénégal procédera à trois distributions mensuelles d'argent liquide aux ménages ciblés. Plusieurs raisons justifient le choix du transfert monétaire au détriment de la distribution de vivres ou de bons alimentaires. En effet, les difficlués conjonturelles affecte simultanément la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, donc l'argent liquide permettra de satisfaire les besoins alimentaires conjoncturels mais également de renforcer la résilience des ménages. Il s'y ajoute que le transfert monétaire est souvent caractérisé par la célérité de sa mise en œuvre, contrairement à la distribution de vivres. La distribution d'argent liquide aura également l'avantage de relancer l'activité économique dans la zone d'intervention.

b) Sous-volet Assistance au bétail

L'assistance au bétail concernera 25% du chéptel des départements affectés du nord du pays et ceux des zones de transit et d'accueil. Il s'agit des départements de Saint-Louis, Dagana, Podor, Louga, Linguère, Matam, Kaffrine, Koumpentoum et Koungheul.

Ce noyau sensible est constitué de **280 374 bovins**, **547 920 ovins** et **437 800 caprins**, soit **356 260 UBT**.

- **Objectif général**

L'Opération sauvegarde du bétail (OSB) vise à préserver le noyau sensible du cheptel des conséquences du déficit alimentaire.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'OSB consistent à :

- Acquérir un stock d'urgence d'aliments de bétail ;
- Assurer leur convoyage jusqu'aux zones sinistrées ;
- Assurer une distribution efficace et transparente à travers le mécanisme de pérennisation mis en place ;
- Veiller à ce que l'aliment parvienne aux troupeaux affectés.

Au terme de l'opération, il est attendu que les **356 260** UBT soient touchés par l'opération.

- **Activités prévues**

- Information des acteurs concernés sur les modalités d'acquisition et de distribution de l'aliment de bétail :
- Acquisition de l'aliment de bétail par AON ;
- Allocation des quotas d'aliment de bétail en fonction des effectifs du noyau sensible au niveau des départements ciblés ;
- Elaboration d'une circulaire adressée aux autorités administratives relative aux conditions de réception et de distribution de l'aliment de bétail ;
- Convoyage de l'aliment de bétail par le titulaire du marché jusqu'au niveau des départements ciblés, conformément aux clauses du contrat et à la notification de l'Autorité contractante ;
- Etablissement d'un procès-verbal de distribution auquel sera annexée la liste exhaustive des bénéficiaires par localité et les effectifs touchés ;
- Rédaction d'un rapport détaillé sur l'OSB par département sous la responsabilité directe du préfet ;
- Elaboration d'un rapport final sur l'OSB par la Direction de l'Elevage.

- **Intervention**

L'intervention consistera à apporter au noyau sensible un appui en aliment de bétail constitué d'1 kg d'aliment de bétail par UBT et par jour pendant une période d'un mois (mai ou juin), avant l'installation de l'hivernage.

- **Coût des intrants**

Le besoin alimentaire total pour cette cible est estimé à **10 688 tonnes** d'aliments de bétail pour un

montant global de deux milliards deux cent soixante-onze millions cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf **(2 271 154 599 FCFA).**

- **Modalités de mise en œuvre**

Il s'agira d'acquérir de l'aliment de bétail auprès des fournisseurs, de le mettre à la disposition des commissions départementales qui le céderont aux éleveurs à un prix subventionné dont le taux sera fixé par les Autorités. Les recettes seront versées dans les comptes départementaux conformément aux dispositions du mécanisme de pérennisation d'auto-approvisionnement des éleveurs mis en place et fonctionnels depuis 2012.

- **Suivi-évaluation**

Le MEPA veillera à l'identification des sacs d'aliments de bétail afin d'en faciliter le contrôle. Au niveau national, les responsables du MEPA effectueront la surveillance dans tout le pays par le biais de tournées de surveillance et de contrôle.

Au niveau régional et local, le suivi sera effectué par les autorités administratives locales et les organisations professionnelles d'éleveurs (OPE) grâce aux commissions locales créées à cet effet.

Pour ce qui est de la vente, les autorités administratives superviseront les ventes et transmettront régulièrement les rapports, ainsi que le suivi des recettes de vente en relation avec la structure de finance.

Un plan de suivi/évaluation est mis en place avec comme indicateur le nombre réel d'animaux bénéficiaires/ par rapport au nombre ciblé.

Un montant de 20 000 000 FCFA est prévu pour effectuer les deux missions de suivi des opérations.

- **Coût de la réponse**

Rubriques	Coûts	Durée (en mois)	Montant (FCFA)
1. Assistance pastorale			
Intrants du bétail	2 271 154 599	2	2 271 154 599
Coordiantion et Suivi des interventions	20 000 000	2	20 000 000
Total	2 291 154 599	**2**	**2 291 154 599**

Le coût total de la réponse est estimé à **deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2 291 154 599 FCFA).**

V.1.2 Assistance nutritionnelle

L'assistance nutritionnelle comporte deux groupes de cibles notamment :

(i) Les enfants âgés de 6 à 23 mois, les femmes enceintes et les femmes allaitantes mères d'enfants de moins de 6 mois des communes ciblées seront couverts par la distribution de vivres adaptées à leurs âges et besoins physiologiques.

Le kit pour les enfants peut contenir du suplément nutritionnel prêt à l'emploi, genre plumpy doz ou de la farine composée ou enrichie ou du supercéréales.

Pour les femmens, elles peuvent recevoir du supercéréales, de l'huile, etc.

(ii) Les enfants de 6 à 59 mois qui souffrent de malnutrition aiguë modérée bénéficieront d'un supplément nutritionnel prêt à l'emploi (RUSF), genre plumpy sup ou de farine composée ou de farine enrichie pour le traitement nutritionnel.

Les enfants 6-59 mois ciblés pour le traitement nutritionnel, pour 4 campagnes de dépistage actif concernera 151 396 enfants.

Le coût de cette intervention s'élève à **756 981 827 fcfa** pour les cibles 6-59 mois et le budget pour les 4 campagnes de dépistage, suivi de prise en charge au niveau communautaire (PECMAM-C pour les enfants) est estimé à **518 754 000 fcfa.** Les enfants 6-59 mois ciblés pour le traitement nutritionnel, pour 4 campagnes de dépistage actif concerne 185 042 enfants.

Tableau : Répartition des cibles

Actions Prévues	Enfants 6 à 23 mois, femmes enceintes et les femmes allaitantes d'enfants de moins de 6 mois des communes ciblées couverts par la Distribution de vivres adaptées	enfants de 6 à 59 mois qui souffrent de malnutrition aiguë modérée bénéficieront d'un supplément nutritionnel prêt à l'emploi (RUSF), genre plumpy sup ou de farine composée ou de farine enrichie pour le traitement nutritionnel.	6-59 mois et le budget pour les 4 campagne de dépistage, suivi de prise en charge au niveau communautaire
Total cible		151 396	185 042
Budget global		**756 981 827**	**518 754 000**

Source : CNDN Nutrition

Le coût global pour l'assistance nutritionnelle est estimé à **1 275 735 827 fcfa**.

VI.1 Ciblage de l'assistance alimentaire

La méthode procède d'abord d'un ciblage géographique avant le ciblage dit communautaire.

Au terme du ciblage :

- le nombre de communes, villages et quartiers ciblés est connu;
- le nombre de ménages bénéficiaires par village et quartier ciblé est déterminé ;

- les listes nominatives des ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire sont connues.

VI.1.1 Ciblage des régions, départements

Le ciblage des régions et départements sont effectués sur la base des résultats issus du Cadre Harmonisé (CH). Ces résultats indiquent les régions, départements et le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

VI.1.2 Ciblage des communes

Le ciblage des communes sera essentiellement basé sur les résultats de la collecte d'information de la vulnérabilité du département (appréciation de la campagne agricole précédente, pastorale, etc.) à travers les fiches zones à risque d'insécurité alimentaire (ZAR). Ces fiches seront renseignées par le CDSA restreint limité aux chefs de services techniques départementaux en charge du développement tels que, agriculture, élevage, eaux et forêts, l'action sociale, DADL, DGPSN et le développement communautaire. Ces fiches renseignées seront par la suite exploitées par une **C**ommission **N**ational de **C**iblage **(CNC)**[1] afin de sélectionner les communes les plus vulnérables. Cette évaluation permet de classer les communes en cinq catégories suivant la variation de la production agricole, comparativement à la campagne précédente ci-après.

Tableau 2:Catégories de communes

Catégorie	Variation de la production agricole pour les zones agricoles	Variation de la production de biomasse pour les zones pastorales
0	Hausse de la production ou stagnation	Hausse de la production ou stagnation
1	Baisse faible (5 à 10%)	Baisse faible (5 à 10%)
2	Baisse modérée (11 à 15%)	Baisse modérée (11 à 15%)
3	Baisse sévère (16 à 30%)	Baisse sévère (16 à 30%)
4	Baisse très sévère (plus de 31%)	Baisse très sévère (plus de 31%)

NB : *Les résultats de cette collecte d'information peuvent être complétés par toute source de données désagrégées pertinente et fiable qui pourront permettre de faire un bon ciblage (ex. effets de la COVID-19, taux de pauvreté etc.).*

La liste des communes les plus vulnérables une fois établie, sera partagée au CDSA sous la coordination des BRSA et la présidence du Préfet pour appréciation et validation sur la base des critères déjà établies sus mentionnés.

La répartition des quotas de la commune tiendra compte de la taille démographique des communes, de la gravité de la baisse de production agricole, de la biomasse, en rapport aux caractéristiques de la

[1] Le CNC est composé du SECNSA, les sectoriels et les partenaires

zone de moyen d'existence.

NB : La population du Sénégal est composée de 54,8% de ruraux contre 45,2%[2] de citadins. Il s'y ajoute que les ménages résidant en zone rurale sont plus vulnérables face aux chocs pouvant affecter leur sécurité alimentaire et nutritionnelle du fait de leur dépendance à la production agricole fortement tributaire des incertitudes climatiques. Pour toutes ces raisons, l'assistance est essentiellement destinée aux populations rurales.

Toutefois, à chaque plan de riposte, la commission nationale de ciblage pourra décider d'allouer une partie de l'aide aux zones urbaines. Usuellement, un quart de l'assistance en moyenne est apporté aux ménages résidant en milieu urbain.

VI.1.3 Ciblage des villages/quartiers

VI.1.3.1 Caractéristiques des villages et quartiers

Les quartiers et les villages constituent les cellules administratives de base selon qu'on est en milieu urbain ou rural. Leur statut est déterminé par décret. Une commune rurale est composée de plusieurs villages tandis qu'une commune urbaine est structurée en quartiers.

Le ciblage des villages/quartiers à l'intérieur d'une commune est effectué par le comité de ciblage départemental (CDSA), à l'occasion d'un atelier convoqué et présidé par le Préfet. Ce comité est composé des autorités administratives déconcentrées, des services techniques de l'Etat et des partenaires, les collectivités locales etc.

VI.1.3.2 Critères de ciblage des villages/quartiers

Pour cibler les villages/quartiers d'une commune, Les membres du comité se fondent sur les critères déclinés dans le tableau 2 pour effectuer son travail de sélection des villages et quartiers des communes retenues.

Les travaux de ciblage des villages et quartiers seront facilités systématiquement par les agents du SECNSA du niveau central et du chef du bureau régional de sécurité alimentaire (BRSA) en collaboration du coordonnateur régional de la DGPSN. La rencontre doit être sanctionnée d'un procès-verbal de répartition des villages et quartiers retenus et de leur quota, qui sera dûment signé par tous les **participants**.

2 Rapport RGPHAE 2013

Tableau 3:Critères de ciblage des villages

Critères de sélection	Appréciation chiffrée	
I. Appréciation de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers		*Note allant de 0 (rien à signaler à 5 situation catastrophique) :* *0 = très bon ;* *1 = bon ;* *2 = moyennement bon ;* *3 = mauvais ;* *4 = très mauvais ;* *5 = catastrophique*
1. La production de la campagne agricole précédente	|___|	
2. Le nombre de marchés fonctionnels existants dans le village	|___|	
3. La production de biomasse lors de la dernière campagne	|___|	
4. L'appréciation de la situation nutritionnelle	|___|	
5. accès infrastructures de base fonctionnelles (assainissement, centre de santé, accès à l'eau, forage).	|___|	
II. Appréciation du niveau de dangers et vulnérabilité (chocs survenus dans le village)		*Note allant de 0 (pas de danger à 3 situations catastrophiques) :* *0 = pas de danger ;* *1 = léger ;* *2 = sévère ;* *3 = catastrophique*
6. Les inondations des parcelles de cultures	|___|	
7. Les épidémies notamment le nombre de cas de Covid enregistrés (effets de la COVID-19)	|___|	
8. L'apparition de la Chenille Lésionnaire (CLA)	|___|	
9. Les feux de brousse (occurrence, superficies brûlées)	|___|	
10. La situation zoo-sanitaire (recrudescence de foyers de maladies animales)	|___|	
Total	*_/ 40*	

Tableau 4:Critères de ciblage des quartiers

Critères de sélection	Appréciation chiffrée	
III. Appréciation de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers		*Note allant de 0 (rien à signaler à 5 situation catastrophique) :* *0 = très bon ;* *1 = bon ;* *2 = moyennement bon ;* *3 = mauvais ;* *4 = très mauvais ;* *5 = catastrophique*
11. Existence de projets ou programmes alimentaire ou nutritionnels qui interviennent dans le quartier	|___|	
12. Le niveau de fluctuation des prix des denrées alimentaires	|___|	
13. Existence d'un nombre important de catégories de personnes vulnérables (chômeurs, retraités handicapés)	|___|	
14. L'appréciation de la situation nutritionnelle	|___|	
15. L'accès aux infrastructures de base fonctionnelles (assainissement, centre de santé, accès à l'eau, forage).	|___|	
IV. Appréciation du niveau de dangers et vulnérabilité (chocs survenus dans le quartier)		

16. Les inondations	|___|	*Note allant de 0 (pas de danger à 3 situations catastrophiques) :* *0 = pas de danger ;* *1 = léger ;* *2 = sévère ;* *3 = catastrophique*
17. Les épidémies notamment le nombre de cas de Covid enregistrés	|___|	
18. Perte d'emploi dû à la pandémie	|___|	
	|___|	
	|___|	
Total	*_/ 40*	

Les villages/quartiers de la commune seront classés selon les critères indiqués. Toutefois, pour éviter la dispersion de l'assistance, il est conseillé de ne pas cibler un quartier ou village ayant une note inférieure à 10/40.

En tout état de cause, le ciblage d'un quartier ou village est laissé à l'appréciation exclusive et objective des membres du comité départemental de ciblage (CDSA), présents à l'atelier de ciblage.

Dans chaque commune retenue, le maire doit être saisi au préalable pour stabiliser les listes des villages/quartiers afin de bien préparer l'intervention.

VI.1.3.3 Répartition des quotas

Pour chaque département ou commune ciblé, le nombre de personnes bénéficiaires a été préalablement calculé à partir des résultats du cadre harmonisé. En conséquence, le quota des départements et des communes ne pourra faire l'objet de modification.

La répartition du quota communal aux différents quartiers/villages ciblés se fera proportionnellement à la taille démographique des villages/quartiers.

Une méthodologie de traitement sera utilisée afin d'automatiser la répartition des quotas entre les villages ou quartiers d'une même commune.

Une méthode de traitement automatisé (**Tableau Excel en annexe 1 : détermination du quota**) est utilisée pour la répartition des quotas des communes et entre les villages ou quartiers d'une même commune.

VI.1.3.4 Critères de ciblage des ménages

La notion de ménage renvoie à « un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toît et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture » (ANSD, 2014, p. 300). Le ciblage des ménages est effectué par les assemblées de village/quartier.

Le comité de ciblage du village/quartier (CC) sera chargé de cibler les ménages bénéficiaires. Cette

assemblée est ainsi composée par :

- ✓ le Chef de village/délégué de quartier ou son représentant ;
- ✓ un élu local ;
- ✓ l'Imam ou son représentant ;
- ✓ le représentant de l'église ;
- ✓ la représentante des femmes ;
- ✓ le représentant des jeunes ;
- ✓ le représentant de l'école ;
- ✓ le représentant du corps médical.

NB : Le comité de ciblage sera composé de personnes ayant une bonne connaissance des ménages et de leur localité et ne pourrait cibler des ménages que si le quorum de cinq membres est atteint.

Le CC procèdera au classement des bénéficiaires potentiels qui inclut tous les ménages du village/quartier remplissant les critères de sélection (tableau ci-dessous).

Tableau 5:Fiche de classement des menages vulnérables

Informations	Critères de sélection	Note
Vulnérabilité	**1.** Chef de ménage avec un handicap/ maladie chronique	1
	2. Chef de ménage avec un âge avancé 60 et plus	1
	3. Ménages dirigés par des veuves	1
	4. Chocs subis par le ménage au cours des 30 derniers jours (*incendies, inondations, perte de revenu du principal contributeur)*	2
Insécurité alimentaire	**5.** Ménage n'assure pas trois repas par jour	3
Etat nutritionnel	**6.** Ménages ayant des enfants de moins de 05 ans et de FEA dont la situation nutritionnelle est dégradée	2
SELECTION DES MENAGES : La note d'un ménage varie entre 0 et 10, plus la note est élevée, le ménage est éligible.		

VI.2 Utilisation du RNU

Le ciblage des ménages bénéficiaires se fera sur la base du Registre national unique (RNU). La liste des ménages du RNU résidant dans les départements concernés sera fournie par la Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN). Pour chaque village/quartier ciblé, trois cas de figure pourront se présenter.

Trois cas de figures peuvent se présenter si on utilise le RNU, il s'agit :

- **1er cas de figure :** le village/quartier figure dans le RNU mais le quota à cibler est inférieur à la liste RNU. Dans ce cas, les ménages seront classés selon le niveau de vulnérabilité par le comité de ciblage sur la base des critères établis au préalable et à la limite du quota du village/quartier.
- **2ème cas de figure :** quota du village/quartier est supérieur au nombre de ménages figurant sur le RNU, alors le comité de cible le nombre de ménage à compléter.

3ème cas de figure : le quota du village/quartier est égal au nombre de ménage figurant dans le RNU.

Dans tous les cas de figures, les critères ci-dessus seront utilisés pour faire le choix des ménages bénéficiaires. (Cf. note méthodologique).

VI.3 Vérification et validation des listes

Afin de vérifier la conformité des ménages sélectionnés conformément aux critères établis, les BRSA procèdent à l'enquête de vérification, cette enquête est menée auprès de quelques ménages pré-hasard, sont interrogés par une enquête, afin de confirmer les données du ciblage. Les ménages enquêtés qui ne répondent pas aux critères fixés sont immédiatement rayés de la liste de bénéficiaires et sont remplacés par d'autres.

VII. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

VII.1 Coordination de la réponse

La coordination de la réponse est assurée par par le SECNS, en collaboration avec les autres parties prenantes que sont le Conseil National du Développement de la Nutrition (CNDN), le CSA, la DGPSN, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) à travers la DAN, le Ministère de l'Elevage et des Productions animales (MEPA) avec la DIREL, les Comités régionaux et départements de Sécurité alimentaires (CRSA et CDSA), les partenaires techniques et financiers et les ONG.

Dans les régions, les Bureaux régionaux de sécurité alimentaire (BRSA) du SECNSA sont chargés de l'animation du dispositif opérationnel et de ce point de vue, veilleront au bon déroulement des activités (ciblage, distribution, post distribution, etc.).

De façon opérationnelle le SECNSA :

- Procédera à la recherche du financement ;
- Procédera à la mise en place des commissions de supervision et de distribution du cash et des bons alimentaires ;
- Conduira les opérations de ciblage des bénéficiaires ;
- Procédera à la vérification des listes de bénéficiaires proposées par les différentes commissions de ciblages ;

- Supervisera la distribution du cash et des vivres (bons alimentaires) ;
- Effectuera les tâches de suivi/évaluation des activités liées à l'intervention cash transfert et distribution de bons alimentaires ;

  Effectuera le travail de communication nécessaire sur le processus de l'intervention (avant, pendant et après).

Dans l'exécution des activités de l'intervention, le SECNSA travaillera en étroite collaboration avec :

- La DGPSN pour la mise à disposition de la liste RNU ;
- Les différentes commissions techniques nationale et régionale qui seront mises sur pied pour les besoins de l'intervention ;
- Les autorités administratives déconcentrées (gouverneurs, préfets et sous-préfets) pour la coordination des activités au niveau déconcentré, en collaboration avec les Bureaux Régionaux de Sécurité Alimentaire qui sont les relais du SECNSA au niveau régional ;
- Les assemblées de village/quartier pour les activités de ciblage des ménages et de suivi ;
- Le partenaire pour une bonne harmonisation des interventions.

Pour assurer une bonne coordination sur la mise en oeurve du PNR, le SECNSA va organiser des réunions mensuelles de suivi de la mise en œuvre du PNR au niveau central afin de partager la situation de l'état d'avancement des activités du PNR. Les BRSA seront aussi invités à participer à ces rencontres pour apporter leurs contributions.

Une bonne coordinnation du PNR 2022, nécessite un montant de **9 275 000 FCFA,** ainsi répartis :

Tableau 6:Besoins en coordination du PNR 2022

RUBRIQUES	Quantité	Cout total (fcfa
Coordination du PNR		
Frais de coordinnation niveau local	59	4 775 000
Communication	45	4 500 000
TOTAL		**9 275 000**

VII.2 Suivi et évaluation du PNR 2022

VII.2.1 Suivi/évaluation du volet sécurité alimentaire

Les activités prévues pour le suivi et évaluation du PNR sont entre autres :

- le suivi des opérations des distributions des vivres et oubons alimentaires ;
- le suivi de la mise en œuvre des activités des partenaires (volet cash et nutrition) ;
- la réalisation des enquêtes PDM ;
- la tenue des réunions de partage d'informations sur la mise en œuvre du PNR

- **Les activités de suivi des opérations de ciblage et de distribution** de cash et ou du bon alimentaires vont se dérouler dans les 45 départements. Le suivi sera mené par le chef BRSA et son équipe dans chaque région. Il sera fait selon les étapes suivantes :

- **Le suivi des activités de communication (causeries information et sensibilisation des autorités, acteurs locaux et populations (visites, émissions, focus groupes)**

Il sera prévu des activités de communication comme les causeries, les émissions radios, les focus groupe avec les différents groupes cibles. Il s'agit de faire une communication allant dans le sens de sensibiliser les populations sur le PNR et son contenu. Cette communication permet de préparer les populations sur les comportements à adopter face à la présence des agents de terrain pour établir une collaboration et facilitation de l'exécution des activités.

- **Le suivi des réclamations**

Pour le suivi et la gestion des réclamations, il sera mis en place au niveau local un comité de gestion des réclamations.

Au niveau de chaque commune, un comité sera chargé de recueillir les plaintes et réclamations.

Au niveau national, un numéro vert sera disponible pour enregistrer toutes les réclamations et plaintes transmises par le comité local de gestion des plaintes.

- **Le traitement et analyse des données**

A chaque niveau du système, les données collectées sont compilées, analysées, et diffusées. La retro information doit être assurée d'une manière systématique par le niveau qui reçoit le rapport d'activité.

Ainsi des rapports de suivi des opérations de distribution seront produits après chaque phase de distribution par le chef BRSA sur la base des procès-verbaux de distribution qu'il reçoit des différentes unités de coordination du PNR. Ces rapports de suivi permettront d'apporter des corrections sur d'éventuels dysfonctionnements en vue d'atteindre les objectifs escomptés.

Ces rapports de suivi mensuels seront transmis à la DEPSE qui va compiler les informations et les transmettre à la Commission Nationale de coordination du PNR pour validation.

- **Le circuit et périodicité de transmission des données**

La fréquence de transmission des rapports est définie selon les niveaux du système.

Les rapports de distribution et les rapports PDM, seront transmis de facon mensuelle à la coordination nationale du PNR.

Les rapports d'evaluation seront transmis à la fin de l'intervention.

Les réunions de coordination sur l'etat d'avancement des activités du PNR seront tenues chaque mois pour le niveau central. La même fréquence sera adoptée dans les 13 régions d'inventions ou le BRSA va convoquer de facon mensuelle une rencontre sur l'état d'avancement des activités du PNR.

VII.3 Les enquêtes post ciblage et PDM

L'objectif global du PDM est de faire un suivi régulier auprès des ménages bénéficiaires après chaque distribution. Il consist à faire un suivi des effets induits auprès des ménages ciblés pour bénéficier de l'assistance et après chaque distribution Il est prévu 03 enquêtes PDM apres chque distribution.
Les entretiens avec les bénéficiaires. Une fois que la taille de l'échantillonnage déterminée, chaque BRSA aura le nombre de bénéficiaires à enquêter et 07 jours seront réservés pour administrer les questionnaires.

Une évaluation finale du PNR est prévue pour faire l'état des lieux sur les effets induis à court terme sur les conditions de vie des populations bénéficiaires face aux chocs et particulièrement au contexte**.** Les résultats de cette évaluation complètent ceux du PDM et permettent de mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs.

Pour un meilleur suivi des activités du PNR, le budget global estimé est de **83 601 000 FCFA** comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Budget des activités de suivi et évaluation du volet sécurité alimentaire

RUBRIQUE	Budget Phase courante	Budget Phase projeté	COUT TOTAL (fcfa)
Atelier de mise en place du système de suivi evaluation harmonisé	3 270 000	-	3 270 000
1. 03 opération de ciblage, distribution /BRSA	17 649 000	17 649 000	35 298 000
2. 03 Enquêtes post ciblage et PDM	17 649 000	17 649 000	35 298 000
3. 01 Evaluation finale du PUSA	-	9 735 000	
TOTAL	**38 568 000**	**45 033 000**	**83 601 000**

VIII. BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel du PNR 2022 pour **l'assistance alimentaire** est estimé à **13 235 603 850** fcfa, pour couvrir les trois mois d'intervention concernant **881 275** personnes soient 110 159 ménages en période de soudure. Concernant l'assistance nutiritonnelle et pastorale, les budgets des interventions sont estimés respectivement à **1 275 735 827** fcfa et **2 291 154 599** fcfa**.**

RUBRIQUES	ACTEURS	FINANCEMENT (fcfa)		
		Total	Acquis	Gap
Assistance alimentaire en période projetée (pour trois mois d'intervention)	**Etat/partenaires**	**13 388 479 850**	**0**	**13 267 944 452**
Cast fransfert/bonc alimentaires	Etat/Part	13 235 603 850	120 535 398	13 115 068 452
Ciblage	Etat/Part	60000000	0	60000000
Coordination	Etat/Part	9275000	0	9275000
Suivi-évaluation	Etat/Part	83601000	0	83601000
Assistance Nutritionnelle en période projetée (pour trois mois d'intervention)	**Etat/Part**	**1 275 735 827**	**0**	**1 275 735 827**
Prise en charge de 151 396 enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë : supplément nutritionnel prêt à l'emploi (RUSF), plumpy sup ou de farine composée ou de farine enrichie. Prise en charge des enfants 6 à 23 mois, femmes enceintes et les femmes allaitantes d'enfants de moins de 6 mois: distibution de vivres adaptées.	Etat/Part	**756 981 827**	0	**756 981 827**
campagne de dépistage, suivi de prise en charge au niveau communautaire des enfants de 6-59 moi	Etat/Part	518 754 000	0	518 754 000
Assistance Pastorale pour deux mois d'intervention	**Etat/part**	**2 291 154 599**	**0**	**2 291 154 599**
Intrant du bétail	Etat/part	2 271 154 599	0	0
Coordinationet Suivi des interventions	Etat/Part	20 000 000	0	0

ANNEXES

Tableau 8/Annexe 1 : Calendrier de mise en œuvre du PNR 2022 de l'assistance alimentaire (indicatif)

PERIODES	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout				Septembre			
RUBRIQUES	1	2	3		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Elaboration du PNR 2022																												
Réunion d'information sur le PNR 2022																												
Partage du document avec l'ensemble des parties prenantes																												
validation politique du PNR 2022																												
Validation technique du PNR 2022																												
Attente de financement																												
Ciblage																												
1ere distribution																												
2e distribution																												
3e distribution																												
Mission de suivi																												
Elaboration et partage du rapport Bilan																												

Annexe 2 : **Populations en insécurité alimentaire dans les 45 départements du pays enpériode courante (mars-avril-mai 2022)**

1er niveau administratif	2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION COURANTE											
				Classification de la zone	Pourcentage de ménages affectés par chaque Période :					Population totale en Ph 1	Population totale en Ph 2	Population totale en Ph 3	Population totale en Ph 4	Population totale en Ph 5	Population totale en Ph 3 à 5
					Ph 1	Ph 2	Ph 3	Ph 4	Ph 5						
Sénégal	Dakar	Dakar	1 476 669	2	75%	23%	2%	0%	0%	1 107 502	339 634	29 533	-	-	29 533
Sénégal	Dakar	Guediawaye	424 759	2	70%	25%	5%	0%	0%	297 331	106 190	21 238	-	-	21 238
Sénégal	Dakar	Pikine	1 508 545	1	87%	10%	3%	0%	0%	1 312 434	150 855	45 256	-	-	45 256
Sénégal	Dakar	Rufisque	632 252	1	87%	12%	1%	0%	0%	550 059	75 870	6 323	-	-	6 323
Sénégal	Diourbel	Bambey	396 144	2	76%	19%	5%	0%	0%	301 069	75 267	19 807	-	-	19 807
Sénégal	Diourbel	Diourbel	354 793	2	68%	27%	5%	0%	0%	241 259	95 794	17 740	-	-	17 740
Sénégal	Diourbel	Mbacke	1 229 884	2	74%	23%	3%	0%	0%	910 114	282 873	36 897	-	-	36 897
Sénégal	Fatick	Fatick	458 675	1	83%	15%	2%	0%	0%	380 700	68 801	9 174	-	-	9 174
Sénégal	Fatick	Foundiougne	377 819	1	86%	12%	2%	0%	0%	324 924	45 338	7 556	-	-	7 556
Sénégal	Fatick	Gossas	129 414	1	83%	15%	2%	0%	0%	107 414	19 412	2 588	-	-	2 588
Sénégal	Kaffrine	Birkelane	139 648	1	84%	11%	5%	0%	0%	117 304	15 361	6 982	-	-	6 982
Sénégal	Kaffrine	Kaffrine	286 528	1	85%	12%	3%	0%	0%	243 549	34 383	8 596	-	-	8 596
Sénégal	Kaffrine	Koungheul	225 494	1	82%	16%	2%	0%	0%	184 905	36 079	4 510	-	-	4 510
Sénégal	Kaffrine	Malem Hodar	130 604	1	83%	14%	3%	0%	0%	108 401	18 285	3 918	-	-	3 918
Sénégal	Kaolack	Guinguineo	151 882	1	84%	15%	1%	0%	0%	127 581	22 782	1 519	-	-	1 519
Sénégal	Kaolack	Kaolack	470 646	1	86%	13%	1%	0%	0%	404 756	61 184	4 706	-	-	4 706
Sénégal	Kaolack	Nioro	644 488	1	85%	15%	0%	0%	0%	547 815	96 673	-	-	-	-
Sénégal	Kedougou	Kedougou	105 689	1	81%	16%	3%	0%	0%	85 608	16 910	3 171	-	-	3 171
Sénégal	Kedougou	Salemata	29 761	2	68%	24%	8%	0%	0%	20 237	7 143	2 381	-	-	2 381
Sénégal	Kedougou	Saraya	68 273	1	83%	15%	2%	0%	0%	56 667	10 241	1 365	-	-	1 365
Sénégal	Kolda	Kolda	325 160	1	81%	17%	2%	0%	0%	263 380	55 277	6 503	-	-	6 503
Sénégal	Kolda	Medina Yoro Foulah	182 525	1	81%	17%	2%	0%	0%	147 845	31 029	3 651	-	-	3 651
Sénégal	Kolda	Velingara	367 977	1	87%	10%	3%	0%	0%	320 140	36 798	11 039	-	-	11 039
Sénégal	Louga	Kebemer	332 412	2	73%	22%	5%	0%	0%	242 661	73 131	16 621	-	-	16 621
Sénégal	Louga	Linguere	310 363	2	76%	19%	5%	0%	0%	235 876	58 969	15 518	-	-	15 518
Sénégal	Louga	Louga	478 844	1	85%	15%	0%	0%	0%	407 017	71 827	-	-	-	-
Sénégal	Matam	Kanel	334 753	2	55%	33%	12%	0%	0%	184 114	110 468	40 170	-	-	40 170
Sénégal	Matam	Matam	382 476	3	37%	40%	23%	0%	0%	141 516	152 990	87 969	-	-	87 969
Sénégal	Matam	Ranerou	71 990	3	57%	22%	20%	1%	0%	41 034	15 838	14 398	720	-	15 118
Sénégal	Saint Louis	Dagana	305 811	1	87%	13%	0%	0%	0%	266 056	39 755	-	-	-	-
Sénégal	Saint Louis	Podor	469 102	2	74%	23%	3%	0%	0%	347 135	107 893	14 073	-	-	14 073
Sénégal	Saint Louis	Saint Louis	375 149	1	89%	9%	2%	0%	0%	333 883	33 763	7 503	-	-	7 503
Sénégal	Sedhiou	Bounkiling	196 873	1	87%	12%	1%	0%	0%	171 280	23 625	1 969	-	-	1 969
Sénégal	Sedhiou	Goudomp	211 110	1	85%	13%	2%	0%	0%	179 444	27 444	4 222	-	-	4 222
Sénégal	Sedhiou	Sedhiou	204 667	2	78%	21%	1%	0%	0%	159 640	42 980	2 047	-	-	2 047
Sénégal	Tambacounda	Bakel	191 020	1	86%	11%	3%	0%	0%	164 277	21 012	5 731	-	-	5 731
Sénégal	Tambacounda	Goudiry	157 979	2	58%	30%	12%	0%	0%	91 628	47 394	18 957	-	-	18 957
Sénégal	Tambacounda	Koumpentoum	176 667	1	84%	16%	0%	0%	0%	148 400	28 267	-	-	-	-
Sénégal	Tambacounda	Tambacounda	411 516	2	73%	24%	3%	0%	0%	300 407	98 764	12 345	-	-	12 345
Sénégal	Thies	Mbour	852 691	1	84%	15%	1%	0%	0%	716 260	127 904	8 527	-	-	8 527
Sénégal	Thies	Thies	851 335	1	82%	15%	3%	0%	0%	698 095	127 700	25 540	-	-	25 540
Sénégal	Thies	Tivaouane	576 432	1	87%	13%	0%	0%	0%	501 496	74 936	-	-	-	-
Sénégal	Ziguinchor	Bignona	335 704	1	86%	13%	2%	0%	0%	287 027	43 642	5 036	-	-	5 036
Sénégal	Ziguinchor	Oussouye	64 245	1	89%	11%	0%	0%	0%	57 178	7 067	-	-	-	-
Sénégal	Ziguinchor	Ziguinchor	330 003	1	82%	14%	4%	0%	0%	270 602	46 200	13 200	-	-	13 200
Total			**17 738 771**							**14 106 021**	**3 083 750**	**548 280**	**720**	**0**	**549 000**

<u>Annexe 3 :</u> Populations en insécurité alimentaire dans les 45 départements du pays enpériode projetée (juin-juillet-août 2022)

1er niveau administratif	2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION PROJETEE											
				Classification de la zone	Pourcentage de ménages affectés par chaque Période :					Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en	Population totale en	Population totale en Phase 3 à 5
					Ph 1	Ph 2	Ph 3	Ph 4	Ph 5						
Sénégal	Dakar	Dakar	1 476 669	2	69%	26%	5%	0%	0%	1 018 902	383 934	73 833	-	-	73 833
Sénégal	Dakar	Guediawaye	424 759	2	66%	28%	6%	0%	0%	280 341	118 933	25 486	-	-	25 486
Sénégal	Dakar	Pikine	1 508 545	1	83%	13%	4%	0%	0%	1 252 092	196 111	60 342	-	-	60 342
Sénégal	Dakar	Rufisque	632 252	1	82%	16%	2%	0%	0%	518 447	101 160	12 645	-	-	12 645
Sénégal	Diourbel	Bambey	396 144	2	72%	21%	7%	0%	0%	285 224	83 190	27 730	-	-	27 730
Sénégal	Diourbel	Diourbel	354 793	2	61%	32%	7%	0%	0%	216 424	113 534	24 836	-	-	24 836
Sénégal	Diourbel	Mbacke	1 229 884	2	67%	28%	5%	0%	0%	824 022	344 368	61 494	-	-	61 494
Sénégal	Fatick	Fatick	458 675	2	72%	25%	3%	0%	0%	330 246	114 669	13 760	-	-	13 760
Sénégal	Fatick	Foundiougne	377 619	2	78%	18%	4%	0%	0%	294 699	68 007	15 113	-	-	15 113
Sénégal	Fatick	Gossas	129 414	2	75%	22%	3%	0%	0%	97 061	28 471	3 882	-	-	3 882
Sénégal	Kaffrine	Birkelane	139 648	2	70%	22%	8%	0%	0%	97 754	30 723	11 172	-	-	11 172
Sénégal	Kaffrine	Kaffrine	286 528	2	77%	18%	5%	0%	0%	220 627	51 575	14 326	-	-	14 326
Sénégal	Kaffrine	Koungheul	225 494	2	72%	24%	4%	0%	0%	162 356	54 119	9 020	-	-	9 020
Sénégal	Kaffrine	Malem Hodar	130 604	2	56%	34%	10%	0%	0%	73 138	44 405	13 060	-	-	13 060
Sénégal	Kaolack	Guinguineo	151 882	2	73%	24%	3%	0%	0%	110 874	36 452	4 556	-	-	4 556
Sénégal	Kaolack	Kaolack	470 646	2	77%	21%	2%	0%	0%	362 397	98 836	9 413	-	-	9 413
Sénégal	Kaolack	Nioro	644 488	1	82%	17%	1%	0%	0%	528 480	109 563	6 445	-	-	6 445
Sénégal	Kedougou	Kedougou	105 689	2	61%	32%	7%	0%	0%	64 470	33 820	7 398	-	-	7 398
Sénégal	Kedougou	Salemata	29 761	2	62%	28%	10%	0%	0%	18 452	8 333	2 976	-	-	2 976
Sénégal	Kedougou	Saraya	68 273	2	70%	25%	5%	0%	0%	47 791	17 068	3 414	-	-	3 414
Sénégal	Kolda	Kolda	325 160	2	66%	30%	4%	0%	0%	214 606	97 548	13 006	-	-	13 006
Sénégal	Kolda	Medina Yoro Foulah	182 525	2	67%	25%	5%	0%	0%	122 292	51 107	9 126	-	-	9 126
Sénégal	Kolda	Velingara	367 977	1	84%	12%	4%	0%	0%	309 101	44 157	14 719	-	-	14 719
Sénégal	Louga	Kebemer	332 412	2	66%	28%	6%	0%	0%	219 392	93 075	19 945	-	-	19 945
Sénégal	Louga	Linguere	310 363	2	66%	27%	7%	0%	0%	204 840	83 798	21 725	-	-	21 725
Sénégal	Louga	Louga	476 844	2	77%	22%	1%	0%	0%	368 710	105 346	4 788	-	-	4 788
Sénégal	Matam	Kanel	334 753	3	31%	45%	22%	2%	0%	103 773	150 639	73 646	6 695	-	80 341
Sénégal	Matam	Matam	382 476	3	33%	43%	24%	0%	0%	126 217	164 465	91 794	-	-	91 794
Sénégal	Matam	Ranerou	71 990	3	51%	24%	22%	3%	0%	36 715	17 278	15 838	2 160	-	17 998
Sénégal	Saint Louis	Dagana	305 811	1	84%	16%	0%	0%	0%	256 881	48 930	-	-	-	-
Sénégal	Saint Louis	Podor	469 102	2	60%	33%	7%	0%	0%	281 461	154 804	32 837	-	-	32 837
Sénégal	Saint Louis	Saint Louis	375 149	1	84%	13%	3%	0%	0%	315 125	48 769	11 254	-	-	11 254
Sénégal	Sedhiou	Bounkiling	196 873	2	77%	20%	3%	0%	0%	151 592	39 375	5 906	-	-	5 906
Sénégal	Sedhiou	Goudomp	211 110	1	81%	16%	3%	0%	0%	170 999	33 778	6 333	-	-	6 333
Sénégal	Sedhiou	Sedhiou	204 667	2	75%	23%	2%	0%	0%	153 500	47 073	4 093	-	-	4 093
Sénégal	Tambacounda	Bakel	191 020	2	76%	19%	5%	0%	0%	145 175	36 294	9 551	-	-	9 551
Sénégal	Tambacounda	Goudiry	157 979	3	42%	36%	22%	0%	0%	66 351	56 872	34 756	-	-	34 756
Sénégal	Tambacounda	Koumpentoum	176 667	2	75%	23%	2%	0%	0%	132 500	40 633	3 533	-	-	3 533
Sénégal	Tambacounda	Tambacounda	411 516	2	65%	30%	5%	0%	0%	267 485	123 455	20 576	-	-	20 576
Sénégal	Thies	Mbour	882 691	1	82%	16%	2%	0%	0%	699 207	136 431	17 054	-	-	17 054
Sénégal	Thies	Thies	881 336	2	75%	19%	6%	0%	0%	638 501	161 754	51 080	-	-	51 080
Sénégal	Thies	Tivaouane	576 432	1	84%	16%	0%	0%	0%	484 203	92 229	-	-	-	-
Sénégal	Ziguinchor	Bignona	335 704	1	89%	10%	1%	0%	0%	298 777	33 570	3 357	-	-	3 357
Sénégal	Ziguinchor	Oussouye	64 245	1	86%	14%	0%	0%	0%	55 251	8 994	-	-	-	-
Sénégal	Ziguinchor	Ziguinchor	330 003	1	87%	11%	2%	0%	0%	287 103	36 300	6 600	-	-	6 600
Total			**17 738 771**							**12 915 552**	**3 943 944**	**872 421**	**8 855**	**0**	**881 275**

Tableau 9/Annexe 4 : Méthode de répartition des quotas de bénéficiaire

CIBLAGE GEOGRAPHIQUE DES COMMUNES ET DETERMINATION DU QUOTA

NOM DE LA REGION	KAFFRINE			
NOM DU DEPARTEMENT 1	KAFFRINE			
POPULATION IDENTIFIEE CH	96 119	QUOTA RESTANT A ALLOUER		0
NOMBRE DE COMMUNES 9	POPULATION TOTALE 266 999		POIDS TOTAL 360 207	QUOTA TOTAL 96119
COMMUNES	POPULATION COMMUNES	CATEGORIE	POIDS	QUOTA ALLOUE
COM. KAFFRINE	50 829	2	101658	27127
COM. N'GANDA	13 510	1	13510	3605
CR. BOULEL	30 096	1	30096	8031
CR. GNIBY	19 984	1	19984	5333
CR. KAHI	27 630	1	27630	7373
CR. DIOKOUL M'BELBOUCK	31 211	1	31211	8328
CR. KATHIOTE	42 379	2	84758	22617
CR. MEDINATOUL SALAM 2	26 501	1	26501	7072
CR. DIAMAGADIO	24 859	1	24859	6633

CIBLAGE GEOGRAPHIQUE DES VILLAGES / QUARTIERS ET REPARTITION DU QUOTA COMMUNAL

NOM DE LA REGION					
NOM DU DEPARTEMENT					
NOM DE LA COMMUNE 1					
QUOTA DE LA COMMUNE		QUOTA RESTANT A ALLOUER			#DIV/0!
NOMBRE DE VILLAGES / QUARTIERS 0	POPULATION TOTALE 0		POIDS TOTAL 0	QUOTA TOTAL #DIV/0!	TOTAL DE MENAGES A CIBLER #DIV/0!
VILLAGES / QUARTIERS	POPULATION VILLAGES/QUARTIERS	NOTE	POIDS	QUOTA ALLOUE	MENAGES A CIBLER
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!
			0	#DIV/0!	#DIV/0!

ANNEXE 5: POPULATION ANIMALE DES ZONES AFFECTEES, NOYAU SENSIBLE, NOMBRE D'UNITE BETAIL TROPICAL (UBT) ET L'ESTIMATION DES BESOINS EN ALIMENT BETAIL

1) Population animale des zones affectées

Départements	Bovins	Ovins	Caprins
Kaffrine	57713	71670	35591
Koungheul	63805	112895	56122
Koupentoum	103024	304854	223505
Louga	145786	303453	266665
Linguère	246295	680126	602919
Saint Louis	13660	17069	33068
Dagana	85766	59141	98937
Podor	237064	406445	309826
Matam	168383	236027	124568
Total	**1121496**	**2191680**	**1751201**

2) Noyau sensible et nombre d'UBT

Espèces	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**
Effectif	1 121 496	2 191 680	1 751 201
Noyau sensible (25 %)	280 374	547 920	437 800
Nombre d'UBT	246 729	65 751	43 780
TOTAL UBT	**356 260**		

3) Estimation de la quantité d'aliment et du coût pour un mois d'assistance

Nombre d'UBT	Quantité d'aliment en tonnes	Coût en FCFA
356 260	**10 688**	**2 271 154 599**